



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DORDOGNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°24-2019-050

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2019

Sommaire

Préfecture de la Dordogne

24-2019-11-18-007 - suppléance du 20 au 22 novembre 2019 (1 page)

Page 3

Préfecture de la Dordogne

24-2019-11-18-007

suppléance du 20 au 22 novembre 2019

Arrêté du suppléance et délégation de signature du 20 au 2 novembre 2019.



PREFET DE LA DORDOGNE

Préfecture

Pôle juridique interministériel

**Arrêté relatif à la mise en œuvre de la suppléance de M. le Préfet
du jeudi 20 novembre 2019 à partir de 07h30 jusqu'au vendredi 22 novembre
2019 à 23 heures.**

Le Préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 nommant M. Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de Mme Stéphanie MONTEUIL, sous-préfète de Bergerac ;

Vu la circulaire NOR INT A 00072 C du 10 juin 2004 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;

Considérant l'absence simultanée du préfet et du secrétaire général ;

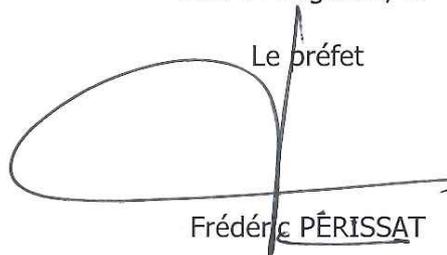
A R R E T E

Article 1^{er} : Mme Stéphanie Monteuil, sous-préfète de Bergerac, est désignée pour assurer la suppléance emportant délégation de signature de M. le préfet, empêché du mercredi 20 novembre 2019 à partir de 07h30 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019 à 23 heures.

Article 2 : Mme Stéphanie Monteuil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Dordogne.

Fait à Périgueux, le 18 NOV. 2019

Le préfet



Frédéric PÉRISSAT